

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestations géotechniques sur le réseau fluvial Nord- Pas-de-Calais de Voies Navigables de France

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 26 septembre 2025 à 12h00

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
37, rue du Plat
BP 725
59034 LILLE Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Prestations géotechniques sur le réseau fluvial Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec pour le lot 1 uniquement
	Clauses environnementales	Avec
	Durée	2 ans renouvelable une fois pour 2 ans soit une durée totale maximale de l'accord-cadre de 4 ans.
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature	6
1.6 - Réalisation de prestations similaires	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable	6
2.5 - Clauses sociales.....	6
3 - Conditions relatives au contrat.....	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
4 - Contenu du dossier de consultation.....	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures	11
7.2 - Contenu technique de l'offre	12
7.2.1 - Pour le lot 1.....	12
7.2.2 - Pour le lot 2.....	14
7.3 - Attribution des accords-cadres.....	15
7.4 - Suite à donner à la consultation	17
8 - Renseignements complémentaires.....	18
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	18
8.2 - Procédures de recours.....	18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'accord-cadre suivant :

les prestations d'investigations géotechniques, la réalisation des missions géotechniques ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage et contrôles externes sur les études et ouvrages géotechniques nécessaires à l'ensemble des études et travaux qui seront réalisés sur le réseau navigable de la Direction Territoriale du Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France.

Lieu(x) d'exécution :

Zones d'étude pour les opérations de régénération, développement et modernisation du réseau fluvial du Nord-Pas-de-Calais

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande dans les conditions fixées dans les documents de la consultation. L'exécution se fera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation ni remise en concurrence.

Le lot 1 est multi-attributaire. Il sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Le lot 2 est mono-attributaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, les prestations sont réparties en lots techniques :

Lot(s)	Désignation
01	Marché d'investigations géotechniques et de réalisation de missions d'ingénierie géotechnique en phase de conception
02	Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les aspects géotechniques et de réalisation des missions d'ingénierie en phase exécution

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Toutefois, un candidat ne pouvant être attributaire des 2 lots. Chaque candidat répondant aux 2 lots devra indiquer explicitement sa préférence de classement entre le lot 1 et le lot 2 lors de son offre en complétant l'annexe 2 de l'AE qui précise le lot qu'il souhaite se voir attribuer en priorité dans l'hypothèse où il serait classé premier sur le lot 2 et dans les 3 attributaires du lot 1.

Le tableau suivant présente la répartition entre les 2 lots des principales missions de l'accord-cadre en lien avec les missions normalisées définies dans la norme NF P 94-500 :

Missions \ Intervenant	Marché de prestations géotechniques	
	LOT 1 - Marché d'investigations géotechniques et de réalisation de missions d'ingénierie géotechnique en phase conception	LOT 2 - Marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les aspects géotechniques et de réalisation des missions d'ingénierie géotechnique de conception
Mission d'exécution hors mission normalisée		
Exécution de sondages, essais, suivis géotechniques et mesures géophysiques	X	(X)
Fourniture d'un compte rendu factuel de sondages, d'essais in-situ et en laboratoire et de mesures	X	(X)
Mission d'ingénierie géotechnique normalisée selon la NF P 94-500		
G1 : Etude géotechnique préalable		
G1 ES: Etude de Site	X*	(X)
G1 PGC : Principes Généraux de Construction	X*	(X)
G2 : Etude géotechnique de conception		
G2 AVP : AVant-Projet	X*	(X)
G2 PRO : PROjet	X*	(X)
G2 DCE / ACT	DCE : Participer à la rédaction des documents techniques sur les ouvrages géotechniques du DCE	X*
	ACT : Assister à la sélection et à analyse technique des offres (base et variantes)	X*
G4 : Supervision géotechnique d'exécution		
G4 "Etude d'exécution"		X*
G4 "Travaux"		X*
G5 : Diagnostic géotechnique		
G5 Avec ou Sans sinistre	X*	(X)

LEGENDE :

X : réalisation de la mission

(X) : contrôle de la mission

* : possibilité transfert mission d'ingénierie géotechnique au Maitre d'Oeuvre externe (voir article 4.1 de l'AE)

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
71332000-4		Services d'ingénierie géotechnique
Lot(s)	Code principal	Description
01	71351500-8	Services d'étude du sol
01	71351000-3	Services de prospection géologique et géophysique et autre prospection scientifique
02	71351200-5	Services de conseil en géologie et en géophysique

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. En cas de groupement conjoint, le pouvoir adjudicateur souhaite que le mandataire soit solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres sur le même lot en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué à l'article 10 du CCAP, article 7.2 du présent document et aux différents articles du CCTP (lot 1 : 2.2.3,2.3 ;7, 3.3.1). Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Clauses sociales

Pour promouvoir l'emploi et favoriser l'insertion, **Voies Navigables de France** souhaite solliciter les opérateurs économiques qui répondent à ses marchés publics en mobilisant la possibilité ouverte par l'article L2112-2 du code de la commande publique.

Sur le lot 1, l'opérateur économique attributaire, est tenu, pour l'exécution du marché, de réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles et/ou sociales particulières telles que définies dans les articles suivants.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition serait irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, **Voies Navigables de France** a mis en place une procédure spécifique d'assistance, gérée par un facilitateur de la clause sociale au sein de :

Mission Emploi Lys-Tourcoing
85 rue des Ursulines 59200 Tourcoing
Contact : M. Hugo VANDAMME
03 20 28 82 20 / 06.33.33.22.40
hvandamme@lamelt.fr

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est de 2 ans renouvelable une fois pour 2 ans soit une durée totale maximale de l'accord-cadre de 4 ans.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : les modalités de financement dépendront des bons de commande et des modalités de financement de l'opération concernée. Cela peut donc être des financements 100% VNF ou une part plus réduite de financement VNF mais avec une participation de l'Europe, de la région Hauts-de-France ou des département du Nord ou du Pas-de-Calais, etc....

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement (article 7).

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations. Les documents de consultation sont à la disposition des candidats potentiels mais restent l'entière propriété de VNF. Il est demandé aux candidats et à toute personne téléchargeant le dossier de la consultation d'assurer la confidentialité des informations contenues dans les pièces du DCE. VNF se réserve un droit d'action contre toute utilisation abusive de ces documents. **JOINDRE UNE ATTESTATION DE CONFIDENTIALITE**

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières (article 3) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication (AAPC);
- Le présent règlement de la consultation (RC) et ses annexes
- Les pièces du projet de marché :
 - L'acte d'engagement (AE) et ses annexes – 1 par lot – **à compléter par le candidat**
 - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles – 1 par lot
 Le bordereau des prix unitaires (BPU) – 1 par lot – **à compléter par le candidat**
 Les DC4 éventuels – **modèle fourni à compléter le cas échéant par le candidat**

- Les pièces non-contractuelles destinées au jugement de l'offre :

Le détail quantitatif estimatif (DQE)* – 1 par lot

** Les quantités indiquées dans ce document correspondent à une estimation des besoins maximum sur les 4 années de durée de l'accord-cadre sans aucun engagement de la part de VNF sur ces quantités. Le montant total découlant de l'application de ces quantités avec les prix fournis au BPU constitue le montant de l'offre du candidat qui servira pour l'analyse du critère prix.*

Le cadre des sous-détails de prix (SDP)* – pour le lot 1 – **à compléter par le candidat pour chacun des prix figurant dans le tableau ci-dessous** (le reste des sous-détails de prix sera à fournir au démarrage de la phase préparatoire du marché)

série	sous-détails à fournir à l'offre a minima pour les prix suivants						
100	102	103	104A				
	201A	202A	204A	204B	204E	206A	206C
200	207B	208D	208I	208M			
300	302	303					
400	401A	401C	401E	402A	403A	403E	405A
500	501A	502A	503B	503D	504	506A	506E
600	601A	601C1	601D1	601D2	602A	603A	604A
700	702A	703A	703B	705A	706A1	707A2	707C
800	801	812B	818	841	854	861	882

La décomposition analytique (DA) – 1 par lot– **à compléter par le candidat**

Pour le lot 1, la DA est à compléter pour les prix de la série 900.

Pour le lot 2 la DA est à compléter pour l'ensemble des prix du BPU.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique : voir article 7.1 du présent RC
- Pièces de l'offre : voir article 7.2 du présent RC

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée.

Conflit d'intérêts

Afin qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le pouvoir adjudicateur, s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au pouvoir adjudicateur qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats. Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avèreraient pas suffisamment convaincants pour le pouvoir adjudicateur, sa candidature sera rejetée.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Voies Navigables de France
Direction Nord-Pas-De-Calais (Bureau Commande Publique)
37 rue du plat
BP 725
59034 Lille Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est souhaitée mais n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

ATTENTION: Les candidats sont invités à signer l'acte d'engagement remis dans leur offre, cependant celle-ci est facultative.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Pour l'analyse des candidatures, on utilisera les critères suivants :

Situation juridique - références requises : * Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application des articles R2143-3 et suivants du code de la commande publique, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> ; ou le DUME (électronique);* La forme juridique du candidat ;* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.* La déclaration sur l'honneur que le candidat est en règle concernant l'emploi de travailleurs handicapés, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

Capacité économique et financière - références requises :

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Capacité économique et financière - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :

Les chiffres d'affaires annuel, concernant des sources objet du présent marché pour les 3 dernières années, doivent être supérieurs à :

1 000 000 € HT pour le lot n°1.

200 000 € HT pour le lot n°2.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

A – Expérience : La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur.

B - Capacités professionnelles :

L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché ;

* Les certificats de qualifications professionnelles suivants :

- Pour le lot n°1 :
 - certificat d'identité professionnelle FNTP : 221 Forages et sondages
 - OPQIBI 1008 : Réalisation et interprétation d'investigations géotechniques in-situ
 - OPQIBI 1009 : Réalisation et interprétation d'essais géotechniques en laboratoire
- Pour le lot n°2 :
 - OPQIBI 0103 : Assistance à Maitrise d'Ouvrage en technique
- Pour les lots n°1 et n°2 : Qualifications OPQIBI
 - OPQIBI 1001 : Étude de projets courants en géotechnique
 - OPQIBI 1002 : Étude de projets complexes en géotechnique
 - OPQIBI 1003 : Étude en géologie
 - OPQIBI 1005 : Étude en hydrogéologie
 - OPQIBI 1006 : Étude en géophysique
 - OPQIBI 1101 : Étude en terrassements courants
 - OPQIBI 1106 : Étude de confortement
 - OPQIBI 1201 : Étude de fondations complexes

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

C - Capacités techniques

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également

prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

Référence professionnelle et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :

Les prestations attendues nécessitent les compétences dans les domaines suivants :

- géotechnique,
- géophysique,
- géologie,
- hydrogéologie,
- ouvrages géotechniques (ouvrages en terre, fondations, soutènements),
- terrassements et structures de chaussée.

Ainsi, il est demandé de :

- justifier d'au moins une personne au sein du groupement ayant une formation de niveau Bac+5 et 3 ans d'expérience dans chacun des domaines
- fournir une liste d'études récentes réalisées directement par les intervenants cités et couvrant les compétences attendues

Une attestation sur l'honneur du candidat (uniquement pour le lot N°1) indiquant que l'ensemble des intervenants pour l'exécution des prestations sont bien titulaires d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) en cours de validité sera à fournir par le candidat.

7.2 - Contenu technique de l'offre

L'offre comprendra :

- Un projet de marché :
 - L'acte d'engagement et ses annexes
 - Le bordereau des prix
- Le Document financier complété par le candidat sans modification
- Un mémoire justificatif et explicatif de l'offre dont le contenu est détaillé ci-dessous selon le lot

Pour les 2 lots : La taille du mémoire justificatif et explicatif, rédigé en Arial 11, (comprenant l'ensemble des documents cités aux 7.2.1 et 7.2.2 ci-dessous) est limitée à 60 pages hors pages de garde et annexes (dont 50 pages pour le mémoire justificatif et 10 pages pour la note environnementale). Les annexes acceptées sont : les CV des intervenants, les exemples de rendus, les sous-détails de prix et la décomposition analytique.

7.2.1 - Pour le lot 1

a) Le mémoire justificatif et explicatif comportant les éléments suivants :

- une note de présentation des moyens humains, logiciels et matériels dédiés à la réalisation des prestations présentant et justifiant l'adéquation pour l'exécution des prestations prévues au marché.

Cette note présentera l'équipe en charge de la réalisation des prestations et précisera la personne qui sera la référente sur ce marché (ainsi que son suppléant) pour les échanges avec VNF sur les aspects administratifs et le lancement des commandes.

Cette note justifiera l'adéquation de ses qualifications, des compétences de son équipe et de son expérience par rapport au besoin exprimé par VNF en lien avec le type de prestations attendues (expliciter les personnes au sein de l'équipe compétentes dans les différents domaines demandés et l'expérience associée).

Cette note fournira la liste des matériels dédiés du candidat (en termes d'investigations in-situ et d'essai labo) et les moyens logiciels dédiés en vue de la réalisation des missions d'ingénierie et détaillera leur adéquation pour les différentes prestations à réaliser.

En annexe, le candidat fournira les CV des membres de l'équipe dédiée (y/c les principaux membres du personnel de terrain et de laboratoire).

Le titulaire étant choisi en partie sur la composition, l'expérience et les compétences de son équipe, tout changement ultérieur de l'équipe sera soumis à validation de VNF (changement au moins équivalent). Cette

note présentera le cas échéant les moyens, humains, matériels dédiés des éventuels co-traitants et sous-traitants.

- une note méthodologique et organisationnelle pour l'exécution des prestations et la réponse aux besoins de VNF.

Cette note présentera la méthodologie envisagée pour :

- répondre aux demandes de devis de VNF,
- préparer et organiser les investigations in-situ et les essais en laboratoire,
- réaliser les missions d'ingénierie géotechnique,
- garantir la qualité des prestations.

La cohérence avec les sous-détails et la décomposition analytique fournie sera vérifiée.

La méthodologie devra intégrer les interactions entre les différents intervenants (AMO, MOe et MOa) et préciser les éventuels processus de qualité interne permettant de s'assurer la qualité et de la conformité des prestations aux exigences de VNF.

En annexe, le candidat devra fournir des exemples de rendus réalisés par les membres de l'équipe dédiée en lien avec les prestations du marché et les attentes de VNF (en termes de type de missions et de type d'ouvrage) ou des sommaires type pour chaque mission d'ingénierie géotechnique.

Cette note décrira l'organisation du candidat pour :

- répondre aux demandes et réaliser les prestations (qui fait quoi ?),
- s'assurer du respect des délais dans l'exécution des prestations,
- respecter les exigences de VNF en termes de nombre de commandes possibles en simultané (cumulatif) :

3 campagnes d'investigations in-situ ou de mesures, 3 campagnes d'essais en laboratoire et 8 missions d'ingénierie géotechnique (G1, G2 et G5).

- les 2 devis fictifs comprenant :

- Un devis pour une G1 PGC sur un projet de doublement/allongement d'écluse ;
- Un devis pour une G2 AVP sur un projet de création de zone de stationnement ;

Ces devis correspondent à une proposition technique et financière conformément à ce qui est attendu dans le cadre de l'exécution du marché. Ils comprennent donc une justification du programme de reconnaissance (choix du type et du nombre de reconnaissances et essais en lien avec le contexte géotechnique et la complexité ou non du projet) et son implantation, du planning prévisionnel (comprenant la durée des différentes phases de l'exécution de la commande), du matériel envisagé pour la réalisation des prestations et de la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission d'ingénierie géotechnique au regard de la demande et des éléments fournis par VNF.

- Les sous-détails des prix unitaires et forfaitaires (cadre fourni à compléter sans modification).

Le tableau indiquant les sous-détails à fournir à l'offre est indiqué au RC ; (le reste des sous-détails de prix sera à fournir au démarrage de la phase préparatoire du marché)

- La décomposition analytique de l'ensemble des prix d'ingénierie (cadre fourni à compléter sans modification)

b) La note environnementale comportant les éléments suivants :

Le mémoire environnemental traitera des différents sujets relatifs au respect des prescriptions réglementaires pour atteindre les objectifs de développement durable du marché.

De ce fait, le candidat devra détailler :

- son plan de gestion environnemental envisagé à savoir les mesures de réduction des nuisances (techniques, matériels, horaires) vis-à-vis des riverains et prévention des pollutions accidentelles (procédures d'urgence, formation des équipes) ;
- son organisation des déplacements et de transports pour limiter son empreinte carbone et pour répondre aux engagements environnementaux de VNF (gestions des déchets : tri, filière adaptée, traçabilité.) ainsi que des moyens et méthodes envisagés pour l'évacuation des déchets
- les procédures internes et les moyens affectés pour le respect des obligations réglementaires (BSS, dossier de déclaration, obtention des arrêtés, ...)

Le candidat pourra joindre en annexe au mémoire des exemples de livrables ainsi que tout autre élément qu'il jugera utile pour illustrer la pertinence des mesures proposées.

7.2.2 - Pour le lot 2

a) Le mémoire justificatif et explicatif comportant les éléments suivants :

- **une note de présentation de l'équipe et des moyens logiciels dédiés à la réalisation des prestations** présentant et justifiant l'adéquation pour l'exécution des prestations prévues au marché.

Cette note présentera l'équipe en charge de la réalisation des prestations et précisera la personne qui sera la référente sur ce marché (ainsi que son suppléant) pour les échanges avec VNF sur les aspects administratifs et le lancement des commandes.

Cette note justifiera l'adéquation des qualifications, des compétences de son équipe et de son expérience par rapport au besoin exprimé par VNF en lien avec le type de prestations attendues (expliquer les personnes au sein de l'équipe compétentes dans les différents domaines demandés et l'expérience associée).

Cette note fournira la liste des moyens logiciels dédiés en vue de la réalisation des missions d'ingénierie ou des AMO et détaillera leur adéquation pour les différentes prestations à réaliser.

En annexe, le candidat fournira les CV des membres de l'équipe dédiée.

Le titulaire étant choisi en partie sur la composition, l'expérience et les compétences de son équipe, tout changement ultérieur de l'équipe sera soumis à validation de VNF (changement au moins équivalent).

- **une note méthodologique et organisationnelle pour l'exécution des prestations et la réponse aux besoins de VNF.**

Cette note présentera la méthodologie envisagée pour différentes prestations prévues au marché :

- AMO durant les missions d'ingénierie géotechnique et contrôle extérieur sur les rendus des prestataires d'ingénierie géotechnique (G1, G5 et G2),
- Missions d'ingénierie géotechniques (G2 ACT et G4),
- AMO diverses.

La cohérence avec la décomposition analytique fournie sera vérifiée.

La méthodologie devra intégrer les interactions entre les différents intervenants (ingénierie géotechnique, MOe et MOa) et préciser les éventuels processus de qualité interne permettant de s'assurer la qualité et de la conformité des prestations.

Il est attendu dans cette note des éléments sur la compréhension du candidat de la position d'AMO et de contrôle extérieur et sur la mise en œuvre concrète de ce positionnement.

En annexe, le candidat devra fournir des exemples de rendus réalisés par les membres de l'équipe dédiée en lien avec les prestations du marché et les attentes de VNF (en terme de type de missions et de type d'ouvrage).

Cette note décrira l'organisation de l'équipe pour :

- répondre aux demandes et réaliser les prestations (qui fait quoi ?),
- s'assurer du respect des délais dans l'exécution des prestations et de la disponibilité de l'équipe pour les demandes urgentes,
- respecter les exigences de VNF en terme de nombre de commandes en simultané (cumulatif) :
8 missions d'assistance sur missions d'ingénierie géotechnique (G1, G2 et G5), 5 missions d'ingénierie (G2 ACT, G4 études ou travaux), 1 AMO ponctuelle

- **les 2 avis fictifs à formuler sur :**

- une proposition de programme de reconnaissance dans le cadre d'un diagnostic géotechnique (G5),
- une mission G2PRO.

Ces avis fictifs correspondent à des avis partiels par rapport à ce qui est attendu dans le cadre de l'exécution du marché (respectivement pour des missions d'AMO G5 et AMO G2PRO). Les avis doivent être synthétiques et efficaces en ciblant les points principaux (une à deux pages maximum).

- **la décomposition analytique de l'ensemble des prix (cadre fourni à compléter sans modification)**

b) La note environnementale comportant les éléments suivants :

une note exposant clairement les savoir-faire et les dispositions prévisibles pour assurer et optimiser la prise en compte de l'environnement dans le cadre des prestations d'AMO et de contrôle extérieur du présent lot 2. L'évaluation portera sur la capacité du candidat à orienter les pratiques environnementales des autres intervenants (titulaire du lot 1, MOE, entreprises), en favorisant des solutions techniques vertueuses : éco-conception, techniques végétales ou mixtes à performance équivalente.

7.3 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Pour rappel (cf 1.4 du présent RC), tout candidat répondant aux 2 lots doit compléter l'annexe 2 de l'AE pour préciser ses préférences en cas d'attribution multiple.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères du lot N°01	Pondération
<p>1-Prix des prestations</p> <p>Le prix des prestations, noté sur 60 points, apprécié au regard du montant de l'offre issue du DQE complété ; Le critère « prix » sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante.</p> <p>Note=60*MOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MOMD : Montant de l'offre la moins disante. • MOJ : Montant de l'offre jugée. <p>La note sera arrondie à un chiffre après la virgule.</p>	60 points
<p>2-Valeur technique</p> <p>La valeur technique des prestations, notée sur 30 points, appréciée au vu du mémoire justificatif et explicatif décrit à l'article 7.2.1 du Règlement de Consultation (RC). Les candidats devront remettre impérativement un mémoire technique de 50 pages A4 maximum (hors annexes, sommaire, page de garde,...) rédigé en Arial 11.</p> <p>Pour juger de la valeur technique, les sous-critères ci-dessous seront examinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note de présentation des moyens, humains, logiciels et matériels dédiés à la réalisation des prestations (noté sur 5 points) • La note méthodologique et organisationnelle qui sera jugé avec la cohérence des sous-détails de prix et de la décomposition analytique fournie (noté sur 10 points) • Les 2 devis fictifs dont la pertinence et la clarté de l'argumentaire seront jugés en lien avec les besoins et attentes du maître d'ouvrage (notés sur 15 points, 7.5 points par devis fictif). <p>Le contenu des pages au-delà des 50 pages autorisées (hors pages de garde et annexes) ne seront pas prises en compte dans la notation.</p>	30 points
<p>3- Valeur environnementale</p> <p>La valeur environnementale, notée sur 10 points, sera appréciée au regard de la note environnementale, de 10 pages maximum (hors pages de grade et annexes), rédigée en Arial 11, remise par le candidat.</p>	10 points

<p>Pour juger de la valeur environnementale, les sous-critères ci-dessous seront examinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion environnementale (réduction des nuisances + prévention des pollutions) noté sur 5 points Mesures concrètes pour limiter les nuisances sonores et vibratoires (notées sur 3 points) Plan de prévention des pollutions accidentelles (noté sur 2 points) • Organisation des déplacements et gestion des déchets notée sur 3 points Optimisation des transports (notée sur 1 point) Organisation pour la gestion et l'évacuation des déchets (notée sur 2 points) • Respect des obligations réglementaires (procédures et moyens) notée sur 2 points Moyens humains, organisation interne pour le respect des obligations et suivre les dossiers réglementaires. 	
--	--

Critères du lot N°2	Pondération
<p>1-Prix des prestations Le prix des prestations, noté sur 30 points, apprécié au regard du montant de l'offre issue du DQE complété ; Le critère « prix » sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante.</p> <p>Note=30*MOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MOMD : Montant de l'offre la moins disante. • MOJ : Montant de l'offre jugée. <p>La note sera arrondie à un chiffre après la virgule.</p>	30 points
<p>2-Valeur technique La valeur technique des prestations, notée sur 60 points, appréciée au vu du mémoire justificatif et explicatif décrit à l'article 7.2.2 du Règlement de Consultation (RC). Les candidats devront remettre impérativement un mémoire technique de 50 pages A4 maximum (hors annexes, sommaire, page de garde,...) rédigé en Arial 11.</p> <p>Pour juger de la valeur technique, les sous-critères ci-après seront examinés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note de présentation de l'équipe et des moyens logiciels dédiés à la réalisation des prestations (noté sur 20 points) • La note méthodologique et organisationnelle qui sera jugé avec la cohérence de la décomposition analytique fournie (noté sur 20 points) • Les 2 avis fictifs dont la pertinence et la qualité sera jugée en lien avec les intérêts du projet et du maître d'ouvrage (notés sur 20 points, 10 points par avis fictif) <p>Le contenu des pages au-delà des 50 pages autorisées (hors pages de garde et annexes) ne seront pas prises en compte dans la notation.</p>	60 points
<p>3- Valeur environnementale La valeur environnementale, notée sur 10 points, sera appréciée au regard d'une note environnementale de 10 pages maximum annexes comprises, rédigée en Arial 10, exposant les savoir-faire et les dispositions prévisibles pour assurer et optimiser la prise</p>	10 points

en compte de l'environnement dans le cadre des prestations d'AMO et de contrôle extérieur du présent lot 2.

En effet, à travers les avis rendus par le titulaire du lot 2, il s'agira d'influer sur les pratiques du titulaire du lot 1, des MOE en phase de conception d'ouvrages géotechniques, et des entreprises en phases travaux.

Les aspects analysés comprendront la démonstration par le candidat, des ressources méthodologiques envisagées pour favoriser, dans le cadre de ses missions et en tant qu'AMO, les solutions techniques les plus vertueuses en matière environnementale : démarches d'éco-conception, techniques végétales ou mixtes à favoriser à performance équivalente.

Ces éléments pourront être étayés par des illustrations spécifiques issues d'expériences du candidat, une analyse des points d'attention ou de vigilance identifiés par le candidat sur cette thématique, et les préconisations associées.

Chaque candidat se verra donc attribuer une note globale sur 100 cumulant la note sur le critère prix, celle sur le critère technique et celle sur le critère environnemental.

Toute note strictement inférieure à la moyenne pour la valeur technique de l'offre est éliminatoire. L'offre ainsi éliminée sera rejetée sans être classée.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Pour l'application de l'article R 2143-6 et suivants du code de la commande publique, si le candidat n'a pas déjà fourni les pièces demandées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D8222-8 du Code du Travail, elles lui seront demandés par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) avant la notification du marché.

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations compétentes prouvant qu'il a été satisfait aux obligations fiscales ;
- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations et des contributions sociales et datant de moins de six mois ;
- Pour les entreprises de 20 salariés et plus, la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail.
- Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1. / Pour les entreprises étrangères : Lorsque le cocontractant emploie des salariés pour accomplir une prestation de services d'une durée supérieure à un mois, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant, certifiant de la fourniture à ces salariés de bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 ou de documents équivalents ;
- La production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K-bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
- En application de l'article D.8254-2 du Code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L.5221-2, 3 et 11 de ce code (les ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen et de la Suisse ne sont pas concernés) ou une attestation sur l'honneur indiquant que vous n'employez pas de salarié étranger.

Ces documents seront remis par le candidat susceptible d'être retenu dans le délai de 8 jours à compter de la réception de la demande présentée par le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA).

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 320631300

Télécopie : +33 320306840

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr